



Buts fondamentaux :

1. La reconnaissance et la défense des droits et des aspirations de la communauté fransaskoise ;
2. Une visibilité et une influence fransaskoise dans la société de la Saskatchewan ;
3. L'équité entre les deux communautés de langues officielles au Canada ;
4. La concertation entre les composantes de la communauté fransaskoise ;
5. L'appui à toutes les composantes de la communauté fransaskoise pour assurer un développement communautaire global ;
6. Le développement d'une conscience collective de la langue française et de la culture fransaskoise.¹

¹ Article 3 du Chapitre 1 des Statuts et Règlements de l'ACF.